

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 61 (1935)  
**Heft:** 15  
  
**Artikel:** Le corporatisme  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-47009>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

travail dans la mine, et cela sans exiger d'eux un surmenage qui soit nuisible à leur efficacité physique.

Au point de vue de la maladie et des accidents, dans aucune entreprise contrôlée il n'a été noté d'indice d'aggravation de la situation.

Il importe cependant de répéter, comme conclusion sur ce point, que, aussi bien en ce qui concerne la nature des accidents qu'en ce qui concerne, d'une façon générale, les conséquences hygiéniques et sanitaires de l'introduction du système Bedaux, il est nécessaire de faire des enquêtes et des observations pendant un temps beaucoup plus long avant de pouvoir tirer des conclusions qui aient une base vraiment sérieuse, sinon de certitude absolue.

Dans les entreprises où l'on a contrôlé l'application du système Bedaux, on a également relevé les âges moyens des ouvriers au travail et les variations mensuelles du nombre d'ouvriers occupés.

Tandis qu'aucune observation particulière n'a pu être faite sur les variations éventuelles de l'âge moyen, les courbes établies d'après le nombre d'ouvriers mensuellement occupés dans les différentes entreprises ont, en général, dans les années 1932-33, la même allure que la courbe de la crise : forte baisse en 1930-31 — tendance constante à l'augmentation en 1932-33.

Evidemment, en face du problème du chômage, le système Bedaux partage le sort de tous les autres systèmes d'organisation scientifique du travail. Le meilleur rendement du travail humain, de même que l'enregistrement de l'efficacité des installations et des machines n'ont pu, en théorie, que provoquer une diminution d'emplois.

Ce phénomène ne peut être compensé que par l'augmentation de la consommation dérivant de la réduction des prix de revient et de l'ouverture de nouveaux marchés ou de nouveaux champs d'activité.

Dans les relevés mentionnés ci-dessus, faits dans les entreprises à Bedaux, il a été constaté généralement une augmentation des heures de travail en 1932 et en 1933, comme il a été dit plus haut, mais on ne doit pas taire qu'une telle augmentation a été expliquée, dans un cas, par le plus grand nombre de machines vendues à cause de la réduction obtenue dans leur prix de revient, dans un autre cas, par le fait d'avoir réussi à élargir la zone de vente et d'être arrivé finalement jusque sur l'Adriatique, en concurrence avec le matériel étranger ; dans un troisième cas, enfin, cette augmentation a été due au fait d'avoir obtenu une grosse commande du gouvernement pour un nouveau produit, et ainsi de suite.

Il n'est pas douteux que le problème du chômage dit « technologique » doit toujours être pris en considération et doit préoccuper constamment ceux qui étudient les problèmes du travail et de la rémunération. On estime cependant que, bien plus douloureux et préjudiciable que le chômage déterminé par une production économique serait celui qui serait dû à l'incapacité des industries de lutter contre la concurrence, c'est-à-dire de vivre d'une façon autonome.

## Le corporatisme.

Il faut lire, conseille *Le Temps* du 11 juin, l'ouvrage très remarquable de MM. M. Tardy et Ed. Bonnefous<sup>1</sup>, pour comprendre exactement cette évolution du corporatisme, pour éclaircir cette notion de l'Etat corporatif autour de laquelle on accumule, souvent par ignorance, tant de nuées. Pas de « plan » en effet — et Dieu sait s'il y en a ! — qui ne prévoient un régime corporatif. Malheureusement, nul ne sait ce que l'on entend par cette formule séduisante, devenue presque un lieu commun, et qui apparaît comme un mythe.

Il était indispensable de mettre les choses au point, de réduire le mirage qui ne cache que le désert, de décomposer le mythe et de le détruire, car il est dangereux. Il est dangereux parce qu'il aboutit à la disparition de la liberté, à l'effa-

cement complet de l'individu, sans même, en compensation de ces maux, qu'il puisse se réaliser lui-même. MM. Tardy et Bonnefous ont montré, sans discussion possible, que le corporatisme n'est pas réalisable si on le conçoit comme aux temps anciens, qu'il n'y a même jamais eu de régime corporatif mais seulement des régimes de privilèges et d'abus corporatifs. Et si l'on conçoit un corporatisme moderne, il se détruit aussitôt lui-même parce que la dictature, qu'il exige, l'étatise aussitôt. Au point de vue social, le corporatisme ne réduit même pas les antagonismes entre patrons et ouvriers, mais les envenime au contraire. Que la dictature disparaisse, ils reprendront avec une telle force « qu'il n'y aurait qu'une secousse à donner pour supprimer capitalisme et entreprise privée. La lutte des classes se terminerait, comme en Russie, par la mort de l'une des classes ». Le corporatisme ne supprime pas davantage la concurrence et les antagonismes d'intérêts entre producteurs. Il ne peut réglementer la production et la vente. « Les procédés employés par les cartels n'étaient utilisables que dans des cas restreints. En Italie, en Allemagne, les cartels fonctionnent d'ailleurs en marge des corporations. » Et si l'on en voulait revenir aux conceptions anciennes du corporatisme, on aboutirait alors soit au privilège, soit à la confusion provoquée par d'innombrables barrages — et à la paralysie industrielle — soit à l'étatisme de plus en plus étroit.

Le corporatisme, à notre époque, n'est donc capable ni de réduire les antagonismes de la production, et d'établir la paix économique, ni de réduire les antagonismes entre patrons et ouvriers, et d'établir la paix sociale. Il n'est concevable, en dehors du petit artisanat local, qu'avec la dictature de l'Etat totalitaire ; mais alors le corporatisme se dévore lui-même, et c'est là que nous en étions arrivés en observant que le grand conflit moderne oppose non la démocratie et le fascisme — puisqu'une démocratie antilibérale conduit au fascisme, — mais entre le fascisme et le libéralisme.

Qu'est-ce, en effet, que la corporation dans la dictature ? Rien de plus qu'un « encadrement des sujets » pour « renforcer la domination de l'Etat ». La corporation elle-même, comme l'individu, n'a plus que des devoirs envers l'Etat. Mais, par le fait même, en abdiquant toute initiative, elle détruit sa propre raison d'être. Dès lors, il ne s'agit plus de corporatisme, mais, comme le disent dans leur conclusion MM. Tardy et Bonnefous, d'un socialisme d'Etat ou d'une économie dirigée par l'Etat.

En somme, ce qui ressort de cette très remarquable étude d'histoire sociale, c'est que le corporatisme est aujourd'hui une pure illusion. « Les corporations de métier correspondaient au stade de l'économie urbaine. A mesure que se sont constituées les économies nationales, le progrès industriel et commercial s'est accompli en dehors d'elles. Serait-il possible d'adapter au cadre d'une économie nationale une institution faite à l'échelle d'un petit marché local ? Les efforts faits dans ce sens sont restés infructueux. La formule de l'organisation corporative reste à trouver. »

Elle reste à trouver même après les efforts accomplis dans ce sens par les Etats-Unis d'Amérique, comme l'a montré excellemment, dans une autre étude de la Société d'études et d'informations économiques, M. François Herbet<sup>1</sup>.

« Organisation professionnelle, discipline corporative, mots séduisants, mais qui, bien souvent, ne cachent que la peur de la liberté et le renoncement à l'effort individuel, écrivent MM. Tardy et Bonnefous, dont l'étude devrait chasser pas mal de nuées. Le corporatisme sert à étouffer les libertés individuelles, et à l'abri de ce nom c'est l'Etat qui dirige tout. » Mais il est impossible qu'il en soit autrement, même si l'on pouvait instituer un régime véritablement et sincèrement corporatif. La liberté est la condition indispensable de l'effort humain. Cette vérité est vieille comme le monde. Mais tant d'évidences sont aujourd'hui niées !

<sup>1</sup> *L'expérience Roosevelt et l'industrie*, par François Herbet.

<sup>1</sup> *Le Corporatisme*, par Marcel Tardy et Edouard Bonnefous, Société d'études et d'informations économiques, Paris.